

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2023 À 18H30

Mesdames, Messieurs, Cher(e)s Collègues,

Vous êtes priés d'assister à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra Salle du Conseil Municipal de la Ville de Saumur aux date et heure indiquées, ci-dessus,

Vous trouverez, ci-joints, les rapports correspondant aux sujets sur lesquels il sera délibéré, selon l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

- 0 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 juin 2023
- 1 Budget 2023 - Décision Modificative
- 2 Alter Public - Augmentation du capital social par apports en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription
- 3 Contrat Pays de la Loire 2026 - Espace Associatif et de Jeunesse - Demande de Subvention
- 4 Convention de répartition du produit des forfaits de post-stationnement avec la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire – Année 2023
- 5 Exercice 2023 – Attribution de subvention
- 6 Action Cœur de Ville (ACV) - Convention-cadre pluriannuelle - Avenant n°2
- 7 Opération programmée d'amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain [OPAH-RU] – Règlement des aides de la Ville – Modification
- 8 Economie d'énergie – Isolation – Subvention – Modalités d'attribution – Modification au sein du périmètre OPAH-RU
- 9 Restauration et mise en valeur du Patrimoine architectural, urbain et paysager de Saumur – Subvention dite « Tuffeau » - Modalités d'attribution – Modifications au sein de périmètre OPAH-RU
- 10 Zac Vaulanglais-Noirettes – Servitude d'utilité publique d'eaux pluviales – Approbation du dossier
- 11 RD751 – Classement dans le Domaine public communal

- 12 Personnel Municipal - Modification du tableau des emplois et des effectifs
- 13 Contrats d'apprentissage – année scolaire 2023-2024
- 14 Indemnité de nuitée au bénéfice des agents en déplacements
- 15 Convention entre la Ville de Saumur et le Groupement d'Action Sociale (GAS) fixant les modalités de mise en œuvre de l'action sociale de la Ville de Saumur et de son CCAS au bénéfice de leurs agents
- 16 Création d'emplois d'agents recenseurs et modification des conditions de rémunération
- 17 Fonctionnement des astreintes au sein des services de la Ville de Saumur – Modification partielle de la délibération du 22 juin 2023
- 18 Principe de création d'une société publique locale pour la construction et la gestion d'une cuisine centrale
- 19 Saumur Habitat – Compte rendu d'activité - Présentation

**COMPTE RENDU DES DECISIONS** prises par le Maire en vertu de la délégation d'attribution qui lui a été donnée par le Conseil Municipal le 3 juillet 2020, en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Saumur, le mercredi 6 septembre 2023

Le Maire de la ville de Saumur



Jackie GOULET-CLAISSE

NOTA : La présence des conseillers municipaux aux séances du Conseil Municipal est obligatoire. Toutefois, en cas d'empêchement justifié, un conseiller peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un conseiller ne peut être porteur que d'un seul mandat (Art. L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales).